

N° D_31_2025

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 7. Finances locales

Sous-domaine : 7.5. Subventions

Objet : Projets travaux demandes de subventions pour l'année 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Procuration : 0

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 13 octobre 2025

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier - tel 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 21 octobre 2025

Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Rémi PECH, Timothée L'HOMEL, Kim VIGNES, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusés : Paul NEVELING, Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Laurent CHARRIE

Monsieur le Maire présente aux membres présents un devis de la SAS VALLEZ TP située à 11410 Salles sur l'Hers concernant les travaux de voirie 2026 sur les chemins de Ginestou, de Bordeneuve de la Tour, de Barthès et du Plateau du Buc.

Le devis estimatif n° 202500373 établi le 21 octobre 2025 s'élève à 33 270,00€ HT soit 39 924,00€ TTC.

Il précise ensuite le mauvais état des chemins cités ci-dessus et la nécessité d'effectuer les travaux. Il expose que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Département de l'Aude.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents:

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Département de l'Aude pour l'année 2026 afin de pouvoir réaliser les travaux de voiries cités ci-dessus
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer des demandes d'aides financières auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible de subventionner les travaux susvisés
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 22/10/2025

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 22/10/2025

Date de transmission de l'acte: 22/10/2025

Date de reception de l'AR: 22/10/2025

011-211102751-D_31_2025-DE

A G E D I